Plan de compétitivité
Communication CFDT

La communication du **13 novembre**, de la Direction, inquiète les salariés. Ils peuvent y lire : « *À partir du 16 novembre, le cabinet ALTEDIA assure une permanence pour assister toute personne candidate à un départ volontaire* ».

La CFDT **insiste,** la Direction apporte un soutien technique à du personnel volontaire pour quitter l'entreprise avec le cabinet ALTEDIA. C'est un fait !

Maintenant, si ce personnel occupe des postes qui **devaient** être supprimés initialement, ces postes **ne seront pas** supprimés pour autant. À chaque plan de compétitivité, c'est ainsi que les événements se déroulent.

Pour le moment, la Direction **tient les engagements** du relevé de décision : « *Si certaines conditions ne sont pas remplies pour appliquer le plan de compétitivité sur certains postes, les suppressions de postes seront annulées* ».

Pour la CFDT, notre **ligne politique** est claire. Nous allons dans ces groupes de travail (et nous encourageons les salariés à y participer), nous appuyer sur l'ensemble des **textes légaux** mis à notre disposition et ce, à tous les échelons de notre démocratie.

Au niveau Européen, la loi impose désormais à l'employeur de : « ***garantir la santé et la sécurité*** *du salarié dans tous les aspects du travail, en particulier par* ***la prévention*** *des risques professionnels, par* ***l'information*** *du personnel et par* ***la formation*** *(rapport HIRES)* »

Ou encore

L'OIT[1] et l'OMS[2] ont adopté en 1995 le texte suivant : « *L'objectif de la santé au travail est de promouvoir et maintenir le* ***plus haut niveau*** *de bien-être physique, mental et social* ***des salariés*** *quelle que soit leur profession ;* ***prévenir tout dommage*** *causé à la santé des salariés par les conditions de travail ; protéger les salariés dans leur cadre de travail contre les risques liés à la présence d'agents préjudiciables à leur santé* ***; placer et maintenir*** *les salariés à un poste qui convienne à leurs* ***capacités physiologiques et psychologiques*** *; en résumé,* ***adapter le travail à l'homme et de chaque homme à son poste.*** »

En résumé : Il ne s'agira pas pour certains responsables de service de se présenter aux groupes de travail avec des tableaux Excel parfaitement rédigés, pour simplement déclarer : « *Circuler, il n'y a rien à voir !* »

Les conditions de travail devront être **impérativement** abordées dans le sens large du terme, la formation professionnelle, l'évaluation à priori des risques, l'amélioration permanente du travail sur la base de la directive-cadre 89/391… Pour la CFDT c'est cela la **compétitivité d'une entreprise** !

La Direction souhaite appliquer un plan de compétitivité, cela tombe bien, **la CFDT aussi**, mais pas sur les mêmes critères de réflexion. C'est évident.

A priori, dans l'état actuel des organisations du travail, la suppression des rondiers dans les ateliers ne permet pas le respect de **ces textes** internationaux !

---

[1] Organisation Internationale du Travail
[2] Organisation Mondiale de la Santé